



LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2015-2025



VISION

A l'horizon 2025, Madagascar est un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.



Août 2015

Message de son Excellence Monsieur le Président de la République
de Madagascar

Mot du Premier Ministre

Introduction

Cadre référentiel de la stratégie-----1

Résultats attendus-----2

Principaux défis à relever-----3

Opportunités à saisir-----4

Méthodologie adoptée-----5

Conditions de réussite-----6

Objectifs stratégiques et axes d'interventions-----8

Innovations majeures et orientations spécifiques-----12

Indicateurs de résultats et performances visées-----13

Liste des abréviations

Message de son Excellence Monsieur le Président de la République de Madagascar

Le peuple malgache aspire à un développement et à un mieux vivre.

Pour satisfaire cette aspiration légitime, et tel que je l'ai confirmé dans mes directives de politique générale, j'ai fait le choix de prioriser le renforcement de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption.

Une lutte contre la corruption qui doit être intensifiée, car il est inacceptable que les pratiques de dilapidation des ressources publiques nationales perdurent.

Pour atteindre ces objectifs de développement, l'Etat se doit d'apporter des réponses adéquates à l'encontre de telles pratiques nuisibles à son économie, et surtout d'œuvrer pour un environnement favorable à la répression de la corruption.

A ce titre, une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption vient d'être adoptée, une stratégie qui a toute mon adhésion et qui va bénéficier de l'appui et du soutien de l'Etat dans sa mise en œuvre. J'exhorte également l'ensemble de tous les acteurs à s'engager davantage dans cette mise en œuvre, pour garantir des résultats à court terme dans cette lutte.

Je réitère mes directives à l'endroit du Gouvernement pour une tolérance zéro, notamment envers toutes pratiques mafieuses et tout abus dans l'exercice d'une haute fonction, publique ou élective.

L'exercice d'un mandat public ou électif ne doit pas constituer une opportunité d'enrichissement personnel, encore moins d'une augmentation substantielle du patrimoine, et ce au détriment du peuple. J'ai donné l'exemple, en étant le premier Président de la République à avoir déposé sa déclaration de patrimoine. Je n'en attends pas moins de mes collaborateurs et de tous les hauts responsables publics ainsi que des élus assujettis à cette obligation constitutionnelle et légale.



Son Excellence

*Monsieur le Président de la République de Madagascar
Hery Rajaonarimampianina*

La transparence, la redevabilité et l'intégrité dans l'exercice d'un mandat public et électif sont essentielles pour l'atteinte de nos objectifs de développement et le redressement du pays.

J'appelle enfin tous les partenaires et amis de Madagascar à adhérer à cette initiative de l'Etat de renforcer la lutte contre la corruption, en apportant votre contribution à la réalisation de nos actions. Nous ferons montre de leadership et d'engagement dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, et pour cela, nous avons besoin de votre soutien politique, ainsi que de votre appui technique et financier.

A terme, la vision que nous voulons partager est celle de Madagascar, libéré de la corruption à l'horizon 2025.

Mot du Premier Ministre

La lutte contre la corruption est partie intégrante du Plan National de Développement dans l'axe 1 sur la bonne gouvernance. Cet élément essentiel de notre politique s'inscrit dans la mise en œuvre des directives de politique générale émises par Son Excellence Monsieur le Président de la République de Madagascar sur la restauration de l'Etat de droit et le renforcement de la lutte contre la corruption.

Cette stratégie nationale a été adoptée en Conseil de Gouvernement et en Conseil des Ministres, signe de notre engagement à la mettre en œuvre. J'ai toujours affirmé ma détermination à venir à bout du fléau de la corruption pour œuvrer au développement de Madagascar.

Notre engagement à mettre en œuvre cette stratégie nationale confirme cette volonté politique. Nous avons initié la mise en place de la Haute Cour de Justice, le projet de loi mettant en place le tribunal spécial pour la répression du trafic de bois de rose et diffusé les directives sur la mise en place des standards de service mise à jour.

Cette nouvelle stratégie nationale s'inscrit dans la continuité de nos efforts, notamment sur l'adoption d'une politique sectorielle, sur la mise en place d'une politique pénale sévère concernant les infractions de corruption et assimilées.

Des réformes sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie nationale. Ainsi, la législation et les dispositions réglementaires régissant la lutte contre la corruption feront l'objet d'améliorations et de mise à jour pour correspondre aux besoins d'efficacité et d'effectivité dans la lutte menée contre la corruption.

Je sollicite l'adhésion de toutes les personnes de bonne volonté pour mettre en œuvre les actions déterminées par cette stratégie nationale. La lutte contre la corruption est l'affaire de tous et il nous faut unir nos forces pour venir à bout du fléau que représente la corruption. La tâche qui nous incombe n'est pas des plus aisées, cependant avec de l'engagement, du courage et de la détermination, nous libérerons Madagascar du joug de ce fléau.



*Général de Brigade Jean Ravelonarivo
Premier Ministre, Chef du Gouvernement*

Je lance un appel à nos partenaires techniques et financiers pour nous appuyer dans notre démarche. Notre vision est claire : à l'horizon 2025, Madagascar est un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.

Nos objectifs sont ambitieux mais, nous disposons maintenant d'une stratégie adaptée pour les atteindre et avant tout, nous sommes déterminés et engagés.

Nous avons besoin de votre concours pour mener à bien notre combat contre la corruption.

Je souhaite le plein succès aux structures de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie nationale, notamment au BIANCO, au futur pôle anti-corruption, au CSI, au SAMIFIN et à l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre de cette stratégie nationale. Du succès de notre entreprise dépend le développement tant attendu de Madagascar.

Introduction

Madagascar a fait le choix de prioriser la lutte contre la corruption en adoptant un programme national de lutte contre la corruption, comprenant la mise en place des structures de mise en œuvre, l'adhésion aux diverses initiatives internationales de lutte contre la corruption, telles que la convention des Nations Unies ou celle de l'Union Africaine, l'adoption de lois et de dispositions réglementaires contre la corruption et le développement d'une stratégie nationale.

Le contexte de sortie de crise, avec la mise en place progressive des institutions de la Quatrième République, coïncide avec une décennie de mise en œuvre de la première stratégie de lutte contre la corruption. Cette première décennie est marquée par un certain nombre d'acquis, tels que davantage de sensibilité du public aux différentes manifestations de la corruption, l'engagement d'un certain nombre d'acteurs dans la lutte contre ce phénomène, mais surtout par un bilan mitigé, notamment dans la répression de la corruption.

L'Etat, à travers les déclarations des dirigeants, les directives de politiques publiques développées dans le Plan National de Développement (PND) a fait du renforcement de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités majeures. L'adoption d'une nouvelle stratégie nationale est ainsi rendue nécessaire pour avoir davantage de résultats dans l'effort d'éradication de la corruption. Il s'agit d'intégrer les acquis des dix premières années de lutte contre la corruption, ainsi que de donner de nouvelles orientations pour une nouvelle décennie.

La vision est de sortir définitivement Madagascar du groupe des pays les plus corrompus. Cette vision est de faire de Madagascar à l'horizon de 2025, un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.

Cadre référentiel de la STRATEGIE

Plan national de développement et plan de mise en oeuvre

La Constitution de la Quatrième République a inscrit la lutte contre la corruption comme engagement national en vue de préserver et promouvoir le développement durable. La traduction des grandes orientations nationales dans le Plan National de Développement et son Plan de Mise en oeuvre est une première base de référence pour la présente stratégie. Ainsi la vision globale est formulée comme suit : **« bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'Homme ».**

La lutte contre la corruption est inscrite comme un élément essentiel de la politique publique qui, conjugué avec d'autres actions, permettra d'atteindre les résultats à l'horizon de 2025 (i) « Madagascar sera une nouvelle force économique où le bien être de sa population est affirmé ; et son développement est soutenu par ses propres potentialités » ; (ii) « Madagascar sera un pays de l'excellence où s'instaure la haute qualité sociale et environnementale ; règnent l'Etat de droit, la sécurité pour tous, la bonne gouvernance et la redevabilité sociale; prévalent la communion nationale, la dignité nationale et l'intérêt général ».

Les grands axes de la présente stratégie se reflètent donc dans les thématiques prioritaires de la Politique Générale de l'Etat portant sur (1) Le renforcement de la Gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable ; (2) La reprise économique à travers l'instauration d'un environnement social et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat des affaires attrayant ; (3) L'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité. En mettant en oeuvre de manière efficiente la SNLCC, nous contribuerons au succès du PND.

Conventions et protocoles au niveau international

A cette référence de niveau national, s'ajoutent les engagements internationaux de Madagascar en matière de lutte contre la corruption, notamment la ratification et l'adhésion du pays (1) à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, (2) à la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et contre la corruption et les infractions assimilées, (3) au Protocole de la SADC contre la corruption, et aussi aux traités et conventions internationaux portant sur le terrorisme et la criminalité organisée.

Madagascar a également pris plusieurs engagements internationaux dans la promotion de la gouvernance et de l'Etat de Droit, dont la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance ainsi que les accords bilatéraux et multilatéraux signés avec les partenaires de développement.



*Engagement du Gouvernement en faveur de
la Lutte Contre la Corruption*

(1) LOI N° 2004-017 du 19 août 2004 autorisant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption par Madagascar

(2) LOI N° 2004-018 du 19 août 2004 autorisant la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption par Madagascar (3) LOI n° 2007- 009 autorisant la ratification de l'adhésion au Protocole de la SADC contre la corruption par Madagascar.

(4) Loi n°2014- 005 contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Résultats attendus

L'approche de la nouvelle stratégie nationale est toujours axée sur les trois volets que sont la prévention, l'éducation et l'application de la loi. Il s'agit par ailleurs d'intégrer une approche globale et transversale en suscitant de forts soutiens et une mobilisation du public, par des actions décisives contre la corruption.

La volonté politique est un élément essentiel à toute initiative contre la corruption. Cette volonté politique est exprimée, entre autres, par la proportion réservée par l'Etat au financement du programme national de lutte contre la corruption, et le ratio de l'appui des partenaires techniques et financiers sur le budget global consacré à la lutte contre la corruption.

La nouvelle stratégie est ainsi axée sur l'atteinte des résultats suivants :

- Les organes de lutte contre la corruption réussissent à réduire les pratiques de corruption dans les services publics et sont crédibles auprès des citoyens et dirigeants politiques ;

- La justice sanctionne les infractions de corruption en appliquant la législation anti-corruption et augmente le degré d'intégrité des acteurs de la justice ;

- Les mécanismes de prévention de la corruption réduisent les risques de corruption et augmentent le développement des potentialités économiques du pays ;

- Les actions d'éducation et de communication fournissent aux citoyens des connaissances suffisantes pour résister et s'engager contre la corruption ;

- Madagascar bénéficie d'une coopération internationale harmonisée et coordonnée dans ses programmes et plans de lutte contre la corruption ;

- Le financement des organes de lutte contre la corruption et des programmes de LCC est suffisant et de source nationale pérenne, et parvient à terme à 0,3 % du budget général (rentrant dans l'enveloppe prévue par le PND, axe 1) ;

- La population adhère à la LCC dans son ensemble et comprend son rôle en tant que soutien moral et actif de la LCC. Elle est informée régulièrement sur la mise en œuvre et les résultats de la SNLCC car les acteurs non étatiques (ANE) sont informés, formés sur la SNLCC, en font un suivi régulier et rendent compte au public.



*À l'occasion de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption
(9 décembre)*

Principaux défis à relever

Les principaux défis à relever dans la mise en œuvre de la stratégie antérieure sont également ceux qui se posent pour la présente stratégie.

Il s'agit principalement de :

- Réduire les impacts négatifs des crises politiques sur la lutte contre la corruption. Les crises politiques apportent souvent un ralentissement, voire un arrêt des processus de lutte contre la corruption. Il faut rompre avec ces cycles et bâtir des agences anti-corruption capables de résister à l'instabilité politique et de continuer à agir même quand une crise politique survient ;

- Favoriser l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base et aux fruits de la croissance économique. La paupérisation élevée d'une certaine catégorie de la population est un facteur négatif qui la rend vulnérable aux pratiques de corruption ;

- Atténuer les violences (sociale, politique) et trafics divers par l'effectivité d'une justice équitable et active. La culture de l'impunité augmente la violence en tous genres ;

- Protéger les potentialités nationales du pays contre les trafics de ressources diverses (bois précieux, zébus, minerais, faune, etc.) qui s'accroissent au détriment du pays ;

- Inverser la courbe des pesanteurs sociales et économiques face à la corruption.

Protection des potentialités nationales contre les trafics de ressources naturelles



Trafic de Bois de rose



Trafic de pierres précieuses

Opportunités à saisir

Le volontarisme politique réaffirmé dans les différents discours politiques constitue un signal fort et doit être traduits en actes.

Les motivations et engagements des acteurs nationaux (médias, société civile).

Des initiatives ont été prises par des organisations de la société civile agissant dans la promotion de l'intégrité. Cela constitue une opportunité à motiver et mobiliser les citoyens dans l'anti-corruption.

Le retour des partenaires internationaux

Le retour à l'ordre constitutionnel et une volonté commune à mettre fin à la recrudescence des abus et de la corruption constituent une motivation fédératrice entre Madagascar et ses partenaires techniques et financiers.

Un nouvel élan pour combattre la corruption

Le processus d'actualisation de la stratégie a été initié par les nouvelles autorités politiques de la Quatrième République. L'impulsion a été concrètement donnée lors du discours d'investiture du Président de la République le 25 janvier 2014 et concrétisée à la nomination du nouveau Directeur Général du BIANCO.

Une stratégie d'envergure nationale

La SNLCC est une politique d'envergure nationale. Elle se veut donc inclusive et participative. Elle repose sur le principe d'appropriation par les acteurs stratégiques.

La mise en œuvre efficace de la SNLCC est assujettie à deux facteurs essentiels : l'engagement des dirigeants politiques et l'implication effective des acteurs stratégiques (structures publiques de contrôle), des acteurs non étatiques (société civile et secteur privé); lesquels participent pleinement au processus de la LCC, en jouant au maximum le rôle qui leur est assigné dans la SNLCC.



Médias, acteurs de Lutte Contre la Corruption



Partenaires techniques et financiers

Méthodologie adoptée

La SNLCC a été élaborée de manière inclusive en impliquant toutes les parties prenantes dans les différentes étapes du processus.

Les quatre phases clés qui ont marqué la conception de la présente stratégie :

Phase 1 : les consultations nationales

Elle a consisté en la tenue d'ateliers régionaux regroupant les populations sur une base multi-acteurs et multi-niveaux (société civile, secteur privé, administration publique locale). Ces consultations ont ainsi collecté les aspirations au niveau des districts et des régions, et enfin au niveau national. Le BIANCO et le CSI ont mobilisé leurs propres ressources pour réussir cette phase.

Phase 2 : la consultation des acteurs stratégiques

Deux consultants ont été recrutés avec l'appui technique et financier du PNUD, en vue de recueillir les avis des acteurs stratégiques par le biais d'entretiens bilatéraux. Les avis et propositions d'une trentaine d'acteurs et organismes divers ont été recueillis, incluant l'Etat, les organes de LCC, les organes de contrôle, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers.



Une partie des membres du comité de pilotage lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption

Phase 3 : la priorisation et les choix des options et priorités stratégiques

Des « focus groups » ont été organisés en deux temps afin d'identifier de manière constructive les principales options, les priorités, et les objectifs stratégiques qui répondent au mieux aux aspirations des acteurs énumérés lors des phases 1 et 2. Deux réunions de travail ont été tenues, dont la première avec les acteurs nationaux et la seconde avec les Partenaires Techniques et Financiers. Ces deux réunions ont permis de dégager les points de convergence sur ce qu'il convient de retenir pour la stratégie et de faire ressortir des points de désaccords probables pour lesquels des compromis sont nécessaires.

Phase 4 : atelier de consultation des acteurs directs et indirects du système anti-corruption

Cet atelier, tenu le 25 février 2015, a été un espace d'échanges entre les parties prenantes nationales et les partenaires techniques et financiers sur les grandes orientations contenues dans un pré-rapport des consultants. Cette consultation a permis aux acteurs de formuler des propositions, et de donner des directives pour améliorer le draft proposé. La stratégie a été acceptée dans son ensemble par les participants.

Un choix sur les options stratégiques a dû être fait au moment d'adopter une nouvelle stratégie nationale. Entre l'option de continuer sur la première stratégie nationale en dépit du bilan mitigé qu'on a dressé, et celle de la rupture, une approche pragmatique dite réforme intelligente est finalement retenue. Il s'agit d'intégrer dans l'approche de la première stratégie, les actions visant à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la corruption.

Ce scénario pragmatique consiste (2015-2020) à entreprendre, durant les cinq premières années une série de réformes portant sur:

- Les dispositifs institutionnels de lutte contre la corruption tels que le BIANCO et la chaîne pénale ;
- Le cadre légal tel que la loi sur la lutte contre la corruption et les dispositifs réglementaires y afférents.

Il s'agit d'une part, de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption, et d'autre part de donner aux structures dédiées à la mise en œuvre du programme, les moyens d'obtenir des résultats significatifs dans l'accomplissement des missions qui leur seront assignées. Ce scénario tient compte également du contexte politique, social et économique du pays à la sortie d'une longue crise.



Engagement des citoyens à la consolidation de la Lutte Contre la Corruption

Conditions sine qua non de la réussite

- Primauté du leadership national fort

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Lutter contre la corruption incombe à tous les acteurs, aussi bien les gouvernants que les gouvernés, membres de la société civile comme celui du secteur privé, du sommet de l'Etat à la base de la communauté. L'Etat malgache doit ainsi faire montre de leadership national en impulsant de manière concrète la mise en œuvre des plans d'actions et des réformes à mener.

Le scénario pragmatique implique aussi une mise à jour périodique de la stratégie notamment dans son volet plan d'action. Trois phases évolutives sont à prendre en compte:

- La phase d'essai des réformes durant les deux premières années;
- La phase de confirmation des réformes au cours des trois années suivantes;
- La phase de rupture, les cinq dernières années.

Cette volonté politique est à concrétiser par :

1. La mise en œuvre courageuse et réaliste de réformes, notamment dans les secteurs jugés stratégiques par leur importance dans la vie nationale: justice, police, gendarmerie nationale, finances publiques (impôts, douanes), secteurs sociaux leviers du développement à long terme (éducation, santé), secteur économique (ressources naturelles) ;

2. Un financement national suffisant ⁽⁵⁾ pour les organes de LCC et leurs partenaires ainsi que les organes de contrôle, en se fixant un certain pourcentage par an de manière à pouvoir se départir d'une certaine dépendance extérieure. L'assurance de ce financement national suffisant est cruciale;

⁽⁵⁾Le financement suffisant pourrait être défini comme celui qui couvre les besoins essentiels des activités de lutte contre la corruption (du fonctionnement aux activités régaliennes, comme les enquêtes et les actes de poursuites). Le montant d'un dollar par habitant constitue un minimum soit 22 millions USD. A mettre en cohérence avec les objectifs du Plan National de Développement.

3. L'application impartiale et déterminée de la loi et des sanctions par tous les organes de répression à tous les auteurs, complices et bénéficiaires des actes de corruption sans distinction. Cela est un indicateur positif d'un Etat fort;

4. La démonstration d'une cohérence de comportement et de gestion, en appliquant aux dirigeants eux-mêmes les principes de bonne gouvernance : bonne gestion, transparence, redevabilité, respect de l'Etat de droit, intégrité comportementale. Cette cohérence est une source de crédibilité pour les dirigeants, et source de confiance de la population et des PTF envers ces derniers ;

5. La mobilisation significative du secteur public par l'application des mesures appropriées, coercitives ou non, et une politique de communication et d'éducation sur la bonne gouvernance. La volonté politique des dirigeants est ainsi concrétisée à travers cette mobilisation ;

6. L'instauration et la mise en œuvre de toutes les initiatives favorisant la participation active de toutes les composantes de la sphère non-étatique dans la prévention et la réduction de la corruption ; c'est-à-dire la mobilisation des citoyens, société civile, médias, secteur privé.

- Engagement citoyen à la base

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous. Elle repose sur la confiance, le soutien du public et surtout l'implication et l'engagement des acteurs tels que : citoyens, société civile, secteur privé et les médias.

Il s'agit pour ces acteurs d'exercer une pression permanente pour promouvoir l'intégrité dans la vie publique. Il leur revient également de s'engager dans leurs domaines respectifs, refuser et dénoncer la corruption, exiger la transparence et la redevabilité des gouvernants.



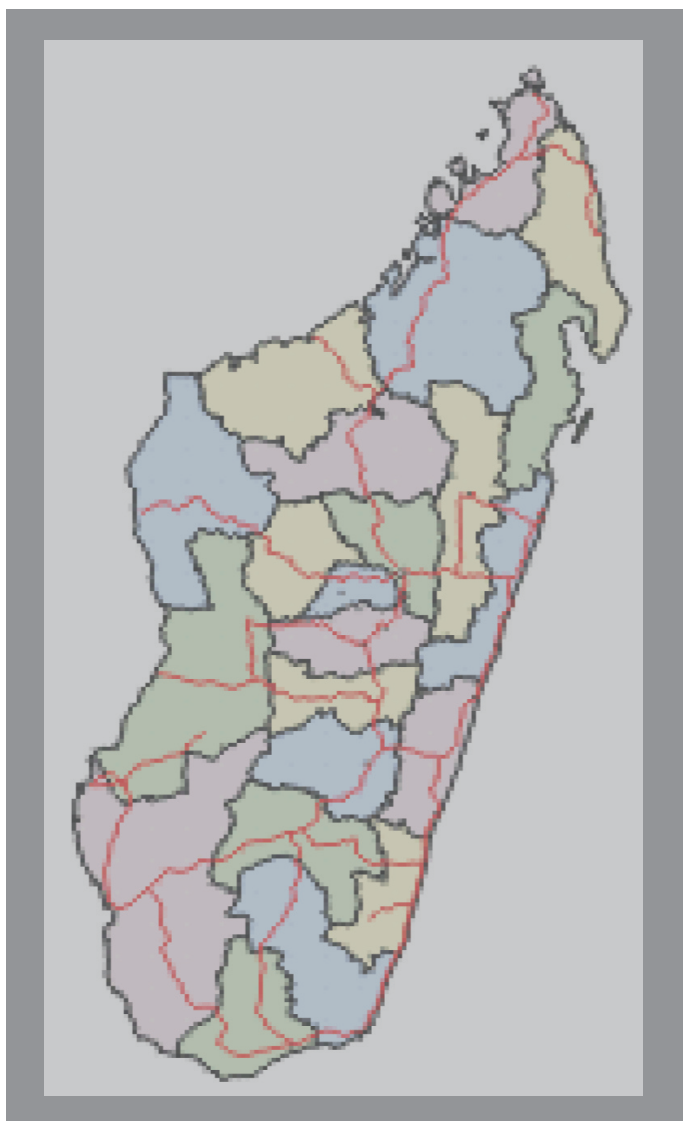
Engagement des acteurs nationaux à la promotion de la Lutte Contre la Corruption

Les acteurs directs se retrouvent au sein des organes tels que:

- BIANCO,
- CSI,
- SAMIFIN,
- Pôle Anti-Corruption (CPEAC).

Afin de prévenir les actes de corruption et pour améliorer la performance des services publics, plusieurs institutions et organes de contrôle ont été identifiés comme étant des acteurs indirects dans la lutte contre la corruption :

- Médiature de la République,
- Conseil Supérieur de la Magistrature,
- Direction de la Promotion de l'Intégrité du Ministère de la Justice,
- Police Economique,
- Police Judiciaire,
- Gendarmerie Nationale
- Armée,
- Parlement,
- Inspection Générale d'Etat,
- Autorité de Régulation des Marchés Publics
- Inspections techniques ministériels et des directions (finances, douanes, impôts.etc.),
- Conseil de Discipline des agents de l'Etat
- Associations et acteurs structurés du secteur privé,
- Organisations de la Société Civile
- Médias.



VISION DE LA STRATEGIE

A l'Horizon 2025, Madagascar est un Etat de droit où développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.

Se déclinant en :

- Trois objectifs stratégiques
- Sept axes d'intervention
- Neuf secteurs prioritaires
- Trente huit lignes d'activités

Objectifs stratégiques et axes d'interventions

Objectif stratégique 1 : Renforcer l'Etat de Droit de manière à disposer d'un Etat capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens

- Les axes d'interventions portent sur :
 - le cadre institutionnel de lutte contre la corruption
 - la répression.
- Trois secteurs prioritaires permettent d'atteindre cet objectif stratégique:
 - la justice,
 - la sécurité, et la fonction publique.

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Axe d'intervention 1: LE CADRE INSTITUTIONNEL « Doter l'Etat d'un dispositif institutionnel performant de lutte contre la corruption » Cet axe d'intervention cible le renforcement des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques dans la prévention, l'éducation et la répression de la corruption. Il cible également le besoin de coordination nationale des différents organes en accroissant la confiance des citoyens à leur endroit et en se débarrassant des images négatives.	1. Renforcer l'autonomie et l'efficacité des organes anti-corruption 2. Disposer de chaînes pénales fonctionnelles et capables d'appliquer les sanctions et mettre fin à l'impunité 3. Coordonner les actions des différents organes de contrôles des services publics 4. Assurer une couverture géographique des activités de lutte contre la corruption 5. Disposer d'associations d'utilité publique qui assurent la surveillance dans la mise en application des sanctions 6. Améliorer la législation en matière de prévention et de répression de la corruption
Axe d'intervention 2: LA REPRESSION « Réprimer les actes de corruption afin de réduire l'impunité » Cet axe d'intervention cible le renforcement de la justice, de la sécurité et de la fonction publique comme des acteurs moteurs dans la répression, l'application des sanctions aux auteurs d'infractions de corruption. Cet axe cible aussi les réformes de la législation anti-corruption de manière à combler les vides juridiques qui existent.	7. Détecter avec professionnalisme les cas de corruption 8. Appliquer les lois anti-corruption à tous les niveaux et pour tous les acteurs 9. Recouvrer les produits de la corruption 10. Adopter une politique pénale orientée vers une répression sévère des actes de corruption
Secteur prioritaire 1 : Justice Objectif : Sanctionner les infractions de corruption et combler les aspirations de justice des citoyens Ce secteur priorise le renforcement et les réformes des chaînes pénales dans la répression de la corruption et propose des mécanismes de prévention internes à la justice pour réduire les risques de corruption dans ce secteur.	11. Renforcer le système de répression en mettant en place les pôles anti-corruption. Réduire les risques de corruption dans la justice
Secteur prioritaire 2 : Sécurité Objectif : Mettre les services de sécurité hors d'atteinte de la corruption afin de pouvoir garantir effectivement la sécurité à tous les citoyens Pour ce faire, certaines dispositions pratiques sont prises afin de réduire les risques de corruption auprès des forces de sécurité.	12. Réduire les risques de corruption auprès des forces de sécurité

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Secteur prioritaire 3: Fonction Publique Objectif : Assurer la délivrance de services publics de qualité et dans l'équité. L'objectif visé à travers ce secteur prioritaire est de rendre effectifs les codes de conduite et de déontologie et d'assurer un renforcement des capacités des agents publics pour assurer des standards de services à la population. Pour ce faire, les dispositifs spécifiques sont pris pour assurer un recrutement de ressources humaines de qualité et pour améliorer le professionnalisme des agents publics.	13. Rendre effectifs les codes de conduite et de déontologie 14. Sensibiliser les agents publics en matière de LCC 15. Assurer la transparence et la sincérité des modes de recrutement dans la fonction publique.

Objectif stratégique 2 : Créer les conditions d'émergence d'un développement économique

Les axes d'intervention concernent : la prévention, l'éducation et la coopération.

Six (6) secteurs prioritaires sont annexés à cet objectif stratégique : les finances publiques, les ressources naturelles, la décentralisation, l'éducation, la santé, et l'agriculture.

Axes d'intervention	Lignes d'activités
Axe d'intervention 3 : « Réduire les risques/opportunités corruption » Cet axe cible les mécanismes de prévention à travers la mise en place de mécanismes de contrôle à priori de manière à protéger les ressources financières et naturelles de toutes les prédatons : (les déclarations de patrimoine, les procédures de passation des marchés publics, les dispositifs de collecte des recettes fiscales, douanières et non fiscales).	16. Réduire les opportunités de corruption par des dispositifs préventifs 17. Atténuer la vulnérabilité des acteurs face aux tentations de la corruption 18. Promouvoir la culture de rendre compte aux citoyens de la manière dont les potentialités nationales sont gérées
Axe d'intervention 4 : « Eduquer et informer et engager les citoyens » Cet axe vise à fournir les connaissances nécessaires et les outils adéquats aux citoyens par des actions d'éducation, de sensibilisation et de communication pour le changement de comportement par le biais de la réalisation d'études diagnostiques, la production de contenus pédagogiques pour différents publics et la production de contenus médiatiques.	19. Produire des connaissances informées et crédibles sur la corruption, de manière à réduire les risques de corruption 20. Interpeller et mener des plaidoyers 21. Promouvoir la demande de transparence, la redevabilité, l'engagement citoyen dans les actions de développement
Axe d'intervention 5 : « Coordonner et harmoniser les appuis internationaux à la LCC » Cet axe cible la mise en place d'une plate-forme de dialogue politique autour des programmes d'appui à la lutte contre la corruption, les dispositifs de coordination des appuis, la coopération internationale dans le combat contre les trafics des ressources naturelles et enfin le développement de relations d'échanges au niveau africain et mondial.	22. Coordonner et harmoniser des interventions/appuis extérieurs aux activités de lutte contre la corruption 23. Assurer la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption. 24. Renforcer la coopération dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Secteur prioritaire 4 : Finances Publiques et Dépenses Publiques Objectif : Réduire les risques/opportunités de corruption La mise en œuvre de ce secteur prioritaire vise à mettre en place des dispositifs adéquats permettant, d'une part de mobiliser de manière optimale des recettes fiscales, douanières et non fiscales et, d'autre part à rendre la chaîne de dépense transparente et crédible. Enfin, il vise à rendre fonctionnel le budget citoyen (version simplifiée du budget) afin que le droit de contrôle puisse s'exercer sur les ressources financières du pays.	25. Rendre la chaîne de recettes et de dépenses transparente et crédible de manière à rationaliser la gestion des biens publics 26. Rendre fonctionnel le budget citoyen (version simplifiée du budget)
Secteur prioritaire 5 : Ressources naturelles (ressources minières, fauniques, forestières, pêches) Objectif : Protéger les potentialités nationales et réduire les trafics de ressources naturelles La mise en œuvre de ce secteur vise principalement à développer des mesures préventives afin de protéger les potentialités nationales économiques qui sont de surcroît porteuses de résultats immédiats, et à réduire toutes formes de trafics illicites des ressources naturelles. La coopération internationale est fortement sollicitée dans la protection et la traque des ressources exportées indûment à l'extérieur.	27. Protéger les potentialités nationales économiques porteuses de résultats immédiats en recourant à la coopération internationale 28. Réduire toutes formes de trafics illicites des ressources naturelles
Secteur prioritaire 6: Décentralisation, Foncier Objectif : Réduire les risques/opportunités de corruption Ce secteur vise à assurer un développement local participatif et inclusif dans lequel les prédateurs seront réduits à travers le renforcement des capacités des dirigeants des communes dans la gestion et le transfert des compétences et ressources, dans la promotion de la transparence dans la gestion foncière et domaniale, et dans l'application du budget participatif dans les communes.	29. Réduire les risques de corruption dans la gestion et le transfert des compétences et ressources des CTD 30. Promouvoir la transparence dans la gestion foncière et domaniale 31. Appliquer le budget participatif dans les communes
Secteur prioritaire 7: Santé Objectif : Réduire les pratiques de corruption pour faciliter l'accès aux soins de santé et aux médicaments La mise en œuvre de ce secteur vise spécifiquement à contribuer à réduire les risques de corruption dans les services sanitaires et l'accès aux médicaments	32. Réduire les risques de corruption dans les services sanitaires et l'accès aux médicaments
Secteur prioritaire 8: Education Objectif : Réduire les pratiques de corruption pour faciliter l'accès au système éducatif. Eduquer et informer et engager les citoyens La mise en œuvre de ce secteur vise à mettre l'éducation au service du développement en favorisant la production de contenus pédagogiques pour la formation civique des jeunes et en mettant en place des dispositifs permettant de réduire les fraudes dans les examens et concours (écoles professionnelles, universités, écoles primaires et secondaires).	33. Produire des contenus pédagogiques pour la formation civique des jeunes 34. Réduire les fraudes dans les examens et concours

Axes d'interventions	Lignes d'activités
Secteur prioritaire 9 : Secteur privé Objectif : Réduire les risques/opportunités de corruption	35. Cette priorité met l'accent sur la lutte contre la corruption dans le secteur privé en privilégiant l'approche dialectique et universelle de la prévention et de la répression.

Objectif stratégique 3 : Susciter l'émergence d'un leadership national fort exprimant la volonté politique Les axes d'interventions concernent : - L'octroi de financements suffisants de la LCC - La contribution des Acteurs Non Etatiques au succès de la LCC	
Axe d'intervention 6: « Doter la LCC de Financements nationaux suffisants et autonomes » Cet objectif permet d'assurer un autofinancement et une certaine souveraineté dans la lutte contre la corruption. L'engagement politique se traduit dans la capacité du pays à fournir	35. Doter les organes de lutte contre la corruption et les programmes de LCC de ressources financières suffisantes et autonomes 36. Associer la société civile, le secteur privé et les médias au suivi de l'octroi de financements pour la gouvernance et la lutte contre la corruption
Axe d'intervention 7 : « Mobiliser la société dans la lutte contre la corruption, une des conditions de réussite de la LCC » Cet objectif élargit les acteurs de la lutte contre la corruption à tous les acteurs, le citoyen au niveau individuel et le citoyen impliqué dans les organisations en tant qu'Acteurs non Etatiques qui, en plus des organes officiels de lutte la corruption, prennent une part active à la mobilisation et la veille citoyenne.	37. Inciter le public à se mobiliser pour la LCC. 38. Encourager la société civile, le secteur privé et les médias à s'approprier et à être aussi responsables de la mise en œuvre de la SNLCC

Innovations majeures et orientations spécifiques

L'adoption de la nouvelle stratégie nationale repose sur l'introduction d'un certain nombre d'innovations visant à permettre l'atteinte des objectifs assignés au programme de lutte contre la corruption. Ces innovations portent sur neuf points:

(1) La concrétisation du leadership national en appui politique et financier ;

(2) La réforme portant sur les structures de mise en œuvre de la lutte contre la corruption, comme le BIANCO et la chaîne pénale anti-corruption.

Concernant en particulier le volet traitement judiciaire des dossiers de corruption, il s'agit de la mise en place d'un Pôle Anti-Corruption en remplacement de la chaîne pénale anti-corruption. Le Pôle Anti-Corruption à mettre en place est caractérisé par un certain nombre de points :

- Plus d'indépendance de par un statut aménagé pour les magistrats et le personnel de cette structure et une délocalisation géographique par rapport aux juridictions de rattachement ;

- Une spécialisation des fonctions pour les magistrats et le personnel ;

- Une proximité de par l'implantation au niveau des chefs lieux de province ;

- Une compétence élargie à l'ensemble de la province d'implantation et une exclusivité sur les dossiers de corruption ;

- Un renforcement des compétences et des moyens ;

- Un mode de recrutement adapté pour s'assurer de l'intégrité et de la compétence des magistrats et du personnel.

(3) Une nouvelle politique d'investigation pour le BIANCO reposant sur davantage de réactivité et des actions de proximité par la mise en place des antennes régionales, une démarche proactive dans la prévention et la répression de la corruption ;

(4) Une politique sectorielle de lutte contre la corruption, impliquant davantage d'appropriation par les secteurs à travers les cellules anti-corruption, la coordination par les premiers responsables de l'Administration ainsi qu'une redevabilité à tous les niveaux sur les avancées des actions de lutte contre la corruption ;

(5) Le choix de sept axes stratégiques et de neuf secteurs prioritaires ;

(6) La définition d'indicateurs de performance réalistes et adaptés au contexte socio-économique ;

(7) Une politique pénale améliorée, orientée vers la répression sévère et le recouvrement effectif des avoirs ;

(8) Une gestion dynamique des déclarations de patrimoine par la mise à contribution des nouvelles technologies de l'information, les nouvelles orientations telles que : l'exploitation, la vérification et de la publicité des déclarations de patrimoine ;

(9) Une coordination systématique des actions par les réunions périodiques des premiers responsables des organes de la LCC.

Au final, la SNLCC 2015-2025 se décline en une vision, trois objectifs stratégiques, sept axes d'intervention avec trente quatre lignes d'activités, neuf secteurs prioritaires tels que la justice, la sécurité, la fonction publique, les finances publiques, les ressources naturelles, la décentralisation, la santé, l'éducation et l'économie rurale.

Indicateurs de résultats et performances visées

Pour la présente SNLCC 2015-2025, les indicateurs de performance (Indice de Perception de la corruption)⁽⁶⁾; Indice Mo Ibrahim⁽⁷⁾; Doing Business⁽⁸⁾ sont déclinés autour des trois axes stratégiques mentionnés.

Objectif stratégique 1: «Renforcer l'Etat de Droit de manière à disposer d'un Etat capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens»

Les institutions/organes de lutte contre la corruption réussissent à réduire les pratiques de corruption dans les services publics et sont crédibles auprès des citoyens et dirigeants politiques

- L'objectif visé est d'augmenter le degré de confiance des citoyens envers les organes anti-corruption parce que le taux de dossiers jugés passe de 8% à 50% des cas de corruption dénoncé
- L'objectif visé est d'améliorer la qualité des décisions pénales en matière de corruption et assimilés en les motivant. Le taux de décisions pénales motivées passe à 100%.

La justice sanctionne les infractions de corruption en appliquant la législation anti-corruption et augmente le degré d'intégrité des acteurs de la justice

- L'objectif visé est d'augmenter le taux de recouvrement des produits de la corruption de 0% à 40% et d'appliquer les sanctions contre les auteurs de corruption à hauteur de 100% des cas jugés coupables.

Objectif stratégique 2: « Créer les conditions d'émergence d'un développement économique »

Les mécanisme de prévention de la corruption réduisent les risques de corruption et augmentent le développement des potentialités

- L'objectif visé est d'augmenter le taux de recouvrement des recettes fiscales internes de 4% à 15% et d'assurer la protection des biens publics d'au moins 70% à l'horizon 2025.

Les actions de LCC fournissent des connaissances suffisantes pour résister et s'engager contre la corruption

- L'objectif visé est d'augmenter l'indice de perception de la corruption (IPC Transparency International) de 28 à 50 sur 100 (plus la note monte, plus la corruption baisse).

Objectif stratégique 3 :« Susciter l'émergence d'un leadership national fort exprimant la volonté politique»

Le financement des organes de lutte contre la corruption et des programmes de LCC est suffisant et de source nationale pérenne, et parvient à terme à 0,3 % du budget de l'Etat, contre 0,1 % actuellement (cf. enveloppe prévue dans le PND, axe 1).

- L'objectif visé est double : augmenter le volume global et augmenter progressivement la part nationale du financement de la LCC en commençant par un taux de 50% au moins en année 1 (s'inspirer de la SNLCC 2004-2008).

La population adhère et comprend son rôle en tant que soutien moral actif à la LCC. Elle est informée régulièrement de la mise en œuvre et des résultats de la SNLCC, car les acteurs non étatiques (ANE) sont informés, formés sur la SNLCC et en font un suivi régulier.

- L'objectif visé est un taux d'adhésion minimum de 50% de la population (mesuré par sondages) et un taux d'implication consistante sur le plan numérique et qualitatif des ANE dans le suivi de la SNLCC.

⁽⁶⁾IPC de Transparency International: le score de Madagascar n'a jamais pu dépasser les 34 sur 100 durant les 10 dernières années. Son score le plus faible est de 26.

⁽⁷⁾Indice Mo Ibrahim: durant ces cinq dernières années, Madagascar a enregistré la plus forte chute. Le secteur le plus touché est l'Etat de droit (rule of law).

⁽⁸⁾Biggest Deteriorations : en 2012, le rang de Madagascar est de 37^{ème} sur 52 avec un score de 45,7 sur 100 et régression de 11,7 depuis 2000

Liste des abréviations

ANE: Acteur Non Etatique

BIANCO : Bureau Indépendant Anti-Corruption

CSI : Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité

CT : Comité Technique

ENMG : Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes

IPC: Indice de Perception de la Corruption

LCC: Lutte Contre la Corruption

PAC : Pôle Anti-Corruption

PND : Plan National de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

SADC : Southern African Development Community

SAMIFIN : Sampan-draharaha Miady amin'ny Famotsiam-bola

SNLCC : Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption



Ministère de la Justice

Faravohitra
Antananarivo-BP:101
Tel : +261 20 22 233 65



Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité

Villa Analamanga, près de la Banque Centrale
Antaninarenina
Antananarivo - BP : 873
Madagascar
Tel: +261 32 05 584 08
Mail : contact@csi.gov.mg
Web : www.csi.gov.mg



BIANCO

Villa « La Piscine Ambohibao »
BP : 399 - 101 Antananarivo
Tel: +261 20 22 489 79/ 459 52
Fax: +261 20 22 489 93
Mail : bianco.dg@moov.mg
Web : www.bianco-mg.org



SAMIFIN

Golden's Building SEIMAD
Bâtiment B - 2ème Etage
Cité des 67 Ha Nord - Ouest
BP : 710 - 101 Antananarivo
Tel : +261 20 22 332 23
Fax : +261 20 22 337 24
Mail : samifin@samifin.gov.mg
Web : www.samifin.gov.mg



*Au service
des peuples
et des nations*

PNUD

Maison Commune
des Nations Unies
Galaxy Plaza -Andraharo
Route de Majunga- BP: 1318
101 Antananarivo Madagascar
Web : www.snu.mg/pnud